

**Gaz Métro - Demande relative au dossier générique  
portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire  
de Gaz Métro - R-3867-2013 - phase 3A**

**Rapport d'analyse**

**par**

**Bertrand Schepper, consultant**

**pour le**

**Regroupement des organismes environnementaux en  
énergie (ROEE)**

**Le 17 mars 2017**

## PRÉSENTATION DU ROÉÉ

Le ROÉÉ a été fondé en 1997. Il représente les intérêts de sept groupes environnementaux à but non lucratif, notamment auprès de la Régie de l'énergie. En font partie :

- *Nature Québec*, un organisme national qui regroupe plus de 5000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources;
- *Fondation Rivières*, un organisme œuvrant à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau;
- la *Fédération québécoise du canot et du kayak* qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de canot et de kayak, rendre accessibles les rivières et les autres plans d'eau à tous les pagayeurs et agir pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel;
- *Écohabitation* facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques;
- le *Regroupement pour la surveillance du nucléaire* qui est voué à l'éducation et à la recherche concernant toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire; et
- le *Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)*, qui regroupe des comités de citoyens au Québec, les aidant à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger l'eau, l'air et la terre.

Le ROÉÉ prône le développement énergétique durable par la planification intégrée des ressources (PIR). Dans le contexte de ressources limitées et de menaces impératives à l'équilibre planétaire posées par la surexploitation des ressources dont nous disposons, le ROÉÉ considère que les enjeux environnementaux ne peuvent être relégués à des préoccupations d'ordre secondaire. À cet égard, il priorise la réduction de la consommation de l'énergie, l'efficacité énergétique et la gestion de la demande à toute production énergétique, même de source renouvelable.

## **Nécessité de trouver le juste coût dans la méthodologie calculant la rentabilité des extensions de réseau**

Dans le cadre de l'étude de la demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, le distributeur présente dans cette phase 3A une part de sa proposition de méthode de détermination des coûts marginaux afin de calculer la rentabilité des extensions du réseau de Gaz Métro.

Dans la méthodologie présentée pour la phase 3A (B-0144), Gaz Métro s'est appuyé sur le rapport du docteur Overcast de la firme Black & Veatch. Ce rapport présente des modifications dans la manière de calculer plusieurs dépenses d'opération provenant des nouveaux clients de Gaz Métro. Les propositions figurant dans le rapport du Dr. Overcast ont été appuyées par Gaz Métro dans la pièce cotée B-0144.

En effet, le rapport de Black & Veatch présente les impacts des activités des nouveaux clients sur le réseau en 3 catégories :

- 1- les coûts marginaux qui sont directement influencés par les nouveaux clients;
- 2- les coûts marginaux indirectement liés par la nouvelle clientèle; et
- 3- les coûts marginaux non influencés par les nouveaux clients<sup>1</sup>.

À partir de cette classification, le rapport de Black & Veatch identifie des coûts marginaux liés aux opérations qu'il considère comme étant nuls. Parmi ces coûts l'on compte notamment la lecture de compteurs, le traitement standard d'un appel de client, la perception de comptes et les mauvaises créances, ainsi que l'entretien des lignes. Cette proposition se base notamment sur l'idée que plusieurs des coûts liés à ces opérations sont des coûts marginaux indirectement liés à de nouveaux clients et que leur coût serait de peu d'importance.

D'emblée, cette proposition apparaît, pour le ROEE, étonnante et certainement contre-intuitive. Puisque le ROEE souhaite, à l'instar de la Régie, que lors d'une éventuelle phase 4 du présent dossier, il puisse y avoir un débat sain sur les questions propres à la grille tarifaire, il semble normal d'effectuer la vérification de la méthodologie de Black & Veatch. Or, n'ayant pas l'expertise nécessaire pour une telle vérification, le ROEE a mandaté M. Paul L. Chernick, un expert bien connu pour ses travaux dans de nombreuses juridictions nord-américaines<sup>2</sup>, afin de l'aider à bien comprendre l'ensemble des enjeux présentés par Gaz Métro.

---

<sup>1</sup> R-3867-2013, Phase 3, B-0145, p. 4.

<sup>2</sup> Vous pourrez trouver l'ensemble des qualifications de M. Chernick à la pièce C-ROEE-0067.

Le mandat de M. Chernick est donc d'assister la Régie et le ROÉÉ dans l'identification des coûts d'opération de l'ajout de clientèle de Gaz Métro de sorte à déterminer la rentabilité d'extension du réseau de Gaz Métro sans nuire à la clientèle déjà existante et afin de s'assurer que les choix réglementaires en matière d'extension de réseau tiennent compte des véritables coûts.

L'intérêt de ce mandat de M. Chernick pour le ROÉÉ provient des importantes inquiétudes du Regroupement face au recours aux hydrocarbures (surtout que l'on peut supposer la forte présence de gaz de schiste dans le gaz naturel utilisé au Québec) et à plus forte raison face aux extensions de réseau de gaz naturel.

En effet, d'un point de vue environnemental, le ROÉÉ veut s'assurer que la méthodologie utilisée pour calculer la rentabilité d'une extension de réseau de gaz naturel soit juste, puisqu'une mauvaise connaissance du coût d'exploitation pourrait mener à des mauvais choix énergétiques pour le Québec et pour la planète. Une trop grande expansion du réseau basée sur de mauvaises informations pourrait favoriser l'étalement urbain et nuire à une transition énergétique basée sur l'énergie renouvelable. Dans le même ordre d'idées, si de mauvaises informations menaient à rendre une extension de réseau trop coûteuse, cela rendrait difficile la sortie du mazout dans certains secteurs d'activités.

Cependant, bien que l'intérêt du ROÉÉ soit lié aux enjeux de transition énergétique vers une amélioration de l'efficacité énergétique et une sortie graduelle des énergies polluantes, le regroupement considère que le mandat de M. Chernick a d'abord et avant tout pour but d'aider à l'élaboration d'une méthodologie d'allocations des coûts rigoureuse et adéquate, de manière à permettre à l'ensemble des intervenants d'avoir un débat sain lors de la phase 4 du présent dossier.

C'est pourquoi le ROÉÉ voit de bon augure la décision la Régie de permettre aux différents experts dans le dossier de trouver des points d'entente dans une preuve commune pour ensuite débattre des points litigieux.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que le ROÉÉ appuie le rapport conjoint des experts Overcast, Marcus, Baudino et Chernick, respectivement mandatés par Gaz Métro, OC, la FCEI et le regroupement, tel qu'ordonné par la Régie au paragraphe 41 de sa décision D-2017-009 (A-0082). Par contre, le ROÉÉ se réserve le droit de commenter le rapport conjoint des experts si son contenu s'avère différent de celui que nous anticipons actuellement.

En ce qui trait au rapport distinct de M. Chernick, le ROÉÉ endosse son analyse et l'ensemble de ses recommandations. Le ROÉÉ considère donc le rapport de l'expert Chernick comme faisant partie de la position du ROÉÉ dans

la phase 3, sujet A du présent dossier. Les autres éléments de la position du ROEE jusqu'à maintenant ont été présentés dans le présent rapport d'analyse.